ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

titre de reconnaissance de la Nation

Question écrite n° 63600

Texte de la question

A l'approche du 60e anniversaire de la création du Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France, M. Robert Hue attire l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité d'une reconnaissance générale, par décret, de la qualité d'interné ou déporté résistant pour tous les résistants communistes condamnés en vertu du décret du 26 septembre 1939 portant dissolution du Parti communiste français. En effet, les actes de résistance accomplis par ces personnes ultérieurement à ce décret mais avant le 1er mai 1941, date de l'officialisation du Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France, en tant qu'unité combattante, ne leur permettent pas de bénéficier de la reconnaissance qui leur est justement due par la nation. Pourtant, leur qualité de résistant, leur action dans la Résistance intérieure française ont été reconnues, à juste titre, par le Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France à la création duquel beaucoup ont contribué, dans une situation extrêmement complexe où plus rien n'était organisé et qui a demandé de leur part, durant plusieurs mois, des actes d'un grand courage. M. le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants l'a d'ailleurs souligné dans une réponse donnée à une question écrite de M. Alain Bocquet. De même qu'il a souligné, plus largement, le rôle joué par les communistes dans la Résistance et la Libération. Ces résistants, réunis au sein de la FNDIRP, espèrent aujourd'hui grandement que le 60e anniversaire de la création du Front national sera l'occasion pour le Gouvernement de prendre le décret de reconnaissance générale qu'ils attendent depuis si longtemps afin que soit enfin reconnue leur action dans la Résistance. Il lui demande s'il entend prendre les mesures nécessaires pour reconnaître à tous les résistants communistes la qualité d'interné ou de déporté résistant qu'ils ont amplement méritée par leur participation active à la Résistance et à la libération de notre pays.

Données clés

Auteur : M. Robert Hue
Circonscription : Val-d'Oise (5e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63600
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : Premier Ministre
Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3895